



Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le 05/02/2019

ID : 063-200071199-20190131-CCPL\_2019\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019  
Date d'affichage : 24 janvier 2019

### SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE

#### Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-02 : PAYS VICHY AUVERGNE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS CA ET AG**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Considérant que les statuts du Pays Vichy-Auvergne prévoit que :

- le nombre de membres au sein de l'assemblée générale est porté à 4 titulaires et 4 suppléants ;
- le nombre de membres au sein du conseil d'administration est porté à 2 titulaires et 2 suppléants désignés parmi les représentants de l'assemblée générale ;

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de désigner en tant que représentants de la communauté au sein Pays Vichy-Auvergne et au GAL Leader Vichy-Auvergne les conseillers communautaires suivants :

Instance	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Assemblée générale	M. Pierre LYAN M. Bernard FERRIERE M. Jean-Claude MOLINIER M. Jean-Jacques MATHILLON	M. Stéphane BARDIN M <sup>me</sup> Colette JOURDAN M. Luc CHAPUT M. Yves RAILLIERE
Conseil d'administration	M. Bernard FERRIERE M. Pierre LYAN	M. Luc CHAPUT M. Jean-Jacques MATHILLON

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 05 février 2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

